

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Sur convocation en date du 8 décembre 2020, le conseil municipal s'est réuni en séance publique au foyer rural le 15 décembre 2020, à 20h00, sous la présidence de Monsieur le maire, Raymond DEGRYSE.

Présents : Mickaël BERTRAND, François COLLET, Joëlle COURTOIS, Raymond DEGRYSE, Yves ERFORT, Julien THOMINET.

Absents : Aline CHARDON pouvoir à Julien THOMINET - Nelly CHARDON pouvoir à Michaël BERTRAND - Margarida RODOT pouvoir à Joëlle COURTOIS – Marc LE PECHON pouvoir à François COLLET - Michel HUET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle COURTOIS.

### Ordre du jour :

- Le Maire annonce que Maud HENRY, la secrétaire de mairie ne participera plus aux réunions de conseil suite aux nombreuses discordes.

**Une modification de l'ordre du jour est demandée en point 6** : Motion de défense des urgences et des secours refusant la suppression du centre 15 du SAMU de l'Yonne.

Modification de l'ordre du jour acceptée à l'unanimité.

#### 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020

Compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 2) Décisions budgétaires modificatives

- **Vente camion pompier** ; afin de pouvoir vendre et surtout encaisser le chèque une décision modificative est nécessaire au compte 024, car toutes les écritures doivent se faire en même temps (vente -moins-value...)

|   |          |
|---|----------|
| Le camion a été acheté en 2005 pour la somme de | 3000.00€ |
| Le camion a été vendue en 2020 pour la somme de | 1250.00€ |
| Moins-value                                     | 1750.00€ |

Décision modificative : cpte 024 = 1250.00€ qui ouvre les écritures suivantes

|                        |     |            |    |          |
|------------------------|-----|------------|----|----------|
| Dépense fonctionnement | 042 | cpte 675   | == | 3000.00€ |
| Recette fonctionnement | 77  | cpte 775   | == | 1250.00€ |
| Dépense investissement | 040 | cpte 192   | == | 1750.00€ |
| Recette investissement | 040 | cpte 21561 | == | 3000.00€ |

- **Remboursement défibrillateur par la « Grange de Beauvais »** : le titre de demande de remboursement a été refusé par la perception = il faut faire les écritures de sortie en même temps. Le défibrillateur est vendu le prix réel.

Décision modificative compte 024 = 1380.00€ (défibrillateur 950€ + boîtier 430€) qui ouvre les écritures suivantes

|                        |     |            |    |          |
|------------------------|-----|------------|----|----------|
| Dépense fonctionnement | 042 | cpte 675   | == | 1380.00€ |
| Recette fonctionnement | 77  | cpte 775   | == | 1380.00€ |
| Recette investissement | 040 | cpte 21568 | == | 1380.00€ |

### 3) **SDEY : transfert maintenance**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la rénovation globale en leds connectées, le règlement financier du SDEY prévoit une gratuité de la maintenance pendant 5 ans à partir de la date de réception des travaux. Néanmoins, pour pouvoir bénéficier de cette gratuité la commune doit avoir transféré sa maintenance en 4.3.3 au SDEY

Nous avons en mai 2018 pris une délibération pour le transfert de compétence EP au SDEY mais en 4.3.2. C'est-à-dire sans la maintenance.

Aux vues des propositions de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- Solliciter le transfert de la compétence EP au SDEY avec la compétence 4.3.3 soit la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installations, des installations nouvelles et de la maintenance des installations

### 4) **Coupe de bois : tarif**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux personnes se sont inscrits pour la coupe de bois sur la commune. Le prix actuel du stère est de 5.00 euros. Le conseil municipal par 7 pour et 3 abstentions décide de maintenir le prix de 5.00€ le stère.

### 5) **Projet association loi 1901 église**

M. HUET responsable de ce projet étant absent, cette présentation est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

### 6) **Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du centre 15 du SAMU de l'Yonne**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du centre 15 du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de

- SOUTENIR le collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'YONNE
- REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon.
- DEMANDER au président de la république, au premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours,
- SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15/18/...) et qui se substituerait alors dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours.

## 7) **Affaires diverses et informations.**

- Un devis a été donné par Monsieur GARNIER, pour le changement des néons à l'école, pour un montant de **2024,57 € HT**. Le conseil municipal a voté à l'unanimité (10 voix). Monsieur GARNIER pourra donc effectuer le travail prochainement.
- Le départ en retraite de notre secrétaire de Mairie Maud HENRY approche et nous avons évoqué le poste à pourvoir à la communauté de commune pour 20h de travail pour la mairie de VENOUSE.
- La distribution des bacs jaunes est reportée au premier trimestre.
- Nous allons installer un panneau avec des feux clignotants rue de la mairie avant l'école afin d'avoir un signalement pour les enfants.
- Le panneau sens unique Rue de Grenelle a été mis depuis quelques semaines.
- Le défibrillateur sera installé dans la cour de l'école de VENOUSE.
- Le tournage d'un film a eu lieu dans la Rue des nouvelles et plus particulièrement chez Monsieur Raymond DEGRYSE, et Madame Claudette MOREAU, nous vous indiquerons la date de sortie du film « Orange Sanguine » de l'auteur Jean-Christophe MEURISSE.
- Les lumières restent allumées toute la nuit à chaque extrémité du village et sur la place.
- Une fleur a été mise au monument aux morts, achetée chez la fleuriste de PONTIGNY.
- Nous avons réceptionné les travaux du SDEY pour le poste de Chaubard (Transformateurs).
- Une nouvelle association prénommée A.C.A.R (association culturelle d'Aide Rurale) a vu le jour rue des nouvelles, Celle-ci sollicite M. le maire pour occuper un local communal afin d'aménager une friperie solidaire.
- Nous remercions Marguarida et Aline, pour la distribution des jouets aux parents, qui s'est tenue au foyer de notre commune.
- Nous remercions également, Joëlle COURTOIS, Raymond DEGRYSE, Mickaël BERTRAND, Michel HUET et Julien THOMINET, pour la distribution des colis aux anciens à leur domicile.
- Les colis Noël ont aussi été donnés à la maison de retraite de LIGNY le CHATEL et de CARISEY par Joëlle COURTOIS, et Raymond DEGRYSE pour la maison de retraite d'Auxerre.
- Nous remercions M. Patrick HENRY d'avoir donné gracieusement un pot de miel à chacun de nos aînées, et M. Raymond DEGRYSE pour le délicieux pain d'épices remis par sa fille.

Fin de séance 22h.

Monsieur Le MAIRE  
Raymond DEGRYSE

Secrétaire de séance  
Joëlle COURTOIS